



ACCUEIL DE LOISIRS RÉSERVATIONS DES MERCREDIS DE SEPTEMBRE À OCTOBRE 2018

1 FEUILLE PAR FAMILLE - A DÉPOSER EN MAIRIE

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

☎ fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **☎ portable :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **☎ travail :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cochez les réservations choisies pour chaque enfant

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEPTEMBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 05		
MERCREDI 12		
MERCREDI 19		
MERCREDI 26		
OCTOBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 03		
MERCREDI 10		
MERCREDI 17		
TOTAL		

SEPTEMBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 06		
MERCREDI 13		
MERCREDI 20		
MERCREDI 27		
OCTOBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 04		
MERCREDI 11		
MERCREDI 17		
TOTAL		

SEPTEMBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 06		
MERCREDI 13		
MERCREDI 20		
MERCREDI 27		
OCTOBRE	MATINÉE	JOURNÉE
MERCREDI 04		
MERCREDI 11		
MERCREDI 17		
TOTAL		

Rappel :

Le service scolaire de la mairie facture en fin de mois les prestations correspondant aux réservations. Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant ou les absences signalées 8 jours à l'avance ne seront pas facturées.

Les chèques vacances, les chèques sport-loisirs et les chèques CESU sont à remettre en mairie avant la période de fréquentation. Leur montant sera déduit sur la facture.

- Rappel de l'amplitude d'accueil :
- réservation en journée : matin 7h30 et soir 19h
 - réservation en matinée : matin 7h30 et midi 12h45

Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement.

Date :

Signature :